



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## restructuration

Question écrite n° 19449

### Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la récente annonce par les services de l'Etat du projet gouvernemental de fermeture de 8 brigades de gendarmerie dans le Jura. Sur la base des conclusions du rapport de MM. R. Carraz et J. Hyst, le Gouvernement projette ainsi de supprimer quasiment le quart des brigades de gendarmerie dans le Jura. Une telle annonce, si elle était confirmée, serait inacceptable à plusieurs titres. En premier lieu, en termes d'aménagement du territoire, elle serait ressentie comme un véritable désengagement de l'Etat dans les zones rurales. Ainsi dans le Jura, le canton de Saint-Julien notamment verrait sa brigade de gendarmerie supprimée, au détriment du principe même du maillage du territoire. Les conséquences en seraient l'absence de forces de l'ordre « sédentaires » sur un axe de plusieurs dizaines de kilomètres entre Bourg-en-Bresse et Long-le-Saunier, laissant le champ libre à certaines bandes organisées de délinquants en provenance de grandes agglomérations de Rhône-Alpes. Elle aurait donc en second lieu un impact sur la sécurité des biens et des personnes. Enfin, en dernier lieu, cette décision poserait de manière sensible le problème de la cohérence de l'affectation des deniers publics. En effet, la commune de Saint-Julien avait, par exemple, engagé récemment des dépenses d'investissement de chauffage pour sa caserne de gendarmerie pour un montant de 150 000 francs. Au regard de ces éléments, il demande au Gouvernement de renoncer à fermer la brigade de gendarmerie de Saint-Julien-sur-Suran.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a la ferme volonté d'assurer l'égalité des citoyens devant le droit à la sécurité. C'est dans cette optique qu'une mission d'analyse et de proposition concernant la répartition géographique des effectifs de la police et de la gendarmerie sur le territoire national a été confiée à MM. Carraz et Hyst. Les conclusions de cette mission ont été remises au Premier ministre le 6 avril 1998 et, le 27 avril dernier, le Conseil de sécurité intérieure (CSI) a validé les principes d'une nouvelle répartition des effectifs de la police et de la gendarmerie. Une éventuelle modification du dispositif territorial des forces de police et de gendarmerie ne peut toutefois s'envisager qu'après une vaste concertation. C'est pourquoi M. Fougier, conseiller d'Etat, a été chargé de conduire au niveau national, ainsi qu'avec les autorités locales et les élus concernés, une large consultation sur cette réorganisation. Les conclusions de cette consultation seront connues avant la fin de l'année. La situation des brigades de gendarmerie implantées dans le département du Jura, et en particulier celle de Saint-Julien, sera examinée dans ce cadre. Les décisions interviendront à l'issue d'une nouvelle réunion du CSI.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Pélissard](#)

**Circonscription :** Jura (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19449

**Rubrique :** Gendarmerie

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 septembre 1998, page 5141

**Réponse publiée le :** 30 novembre 1998, page 6539